

Expérimentation d'une incitation à une prise en charge partagée (Ipep)

Quels sont les objectifs de l'expérimentation ?



Objectif : tester des **organisations innovantes en santé**, et un nouveau mode de financement, complémentaire aux financements de droit commun, reposant sur **un intérêt collectif** fondé sur des critères de qualité, d'expérience patient et de maîtrise des dépenses de santé.

Comment s'est déroulée la phase de co-construction de l'expérimentation ?

Afin d'élaborer le cahier des charges pour l'expérimentation Ipep, **une démarche de co-construction** a été mise en place. Elle a notamment associé **des acteurs volontaires** qui ont pu ainsi apporter **leurs avis, propositions et expertises sur ce projet**. S'ils le souhaitent à l'issue des travaux de co-construction, ils seront les premiers acteurs à participer à ces expérimentations.

Cette **approche collaborative** invite à travailler de nouveaux modèles **d'une manière flexible, compatibles avec la diversité des territoires**.

Les travaux de co-construction se sont déroulés sous la forme de **groupes de travail**, se déclinant en **ateliers** pour favoriser les échanges entre les professionnels

6
groupes
de travail
réalisés

Plus de 60 professionnels ayant participé aux groupes de travail

Entre les groupes de travail, l'avis des acteurs a été sollicité régulièrement

Les travaux se sont appuyés notamment sur **l'expertise de l'Atih, la Drees, France Assos Santé et la HAS**

Des visites sur site ont été réalisées afin de mieux apprécier les dynamiques entre les acteurs

Qui a participé à la co-construction de l'expérimentation ?

- Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été conjointement lancé par le Ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), dont l'objectif était de sélectionner les candidats souhaitant participer à la co-construction. Les candidats sélectionnés représentaient :

Des types de structures variés

- Maisons de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, comités ville-hôpital, centres hospitaliers de proximité, centres hospitalo-universitaires
- Structures implantées dans des territoires ruraux comme dans des territoires urbains

Des métiers différents

- Médecins généralistes
- Infirmiers libéraux
- Coordinateurs de parcours
- Chargés de mission
- Directeurs d'établissement

Quels sont les grands principes du modèle Ipep ?

Le modèle Ipep vise à inciter financièrement des acteurs mettant en place ensemble des actions au service de leur patientèle.

Il doit faciliter la mise en place d'organisations plus efficaces, permettant une meilleure qualité de soins pour les patients et une maîtrise des dépenses pour le système de santé.

Le modèle Ipep est non-substitutif des rémunérations existantes (à l'acte ou l'activité, au forfait...), conditionné à l'atteinte des objectifs, purement incitatif et sans fléchage de l'utilisation de l'intéressement versé.



- Tout type de groupements d'acteurs peut participer à l'expérimentation, sous condition de participation de médecin traitant et d'une patientèle globale d'au moins 5 000 patients. Les actions mises en place peuvent concerner l'ensemble de la patientèle ou être ciblées sur au moins deux pathologies.

Quels critères de modulation de l'intéressement Ipep ?



- Modulation **en fonction de la qualité des soins et prise en compte de l'expérience patient**, à travers des indicateurs de qualité et de performance et un questionnaire patient



- Modulation **en fonction de la maîtrise des dépenses**, à travers la comparaison des dépenses au niveau national (écart et évolution)

Comment le modèle tient-il compte de la qualité de soins ?

Afin d'évaluer la qualité des soins, quatre grandes thématiques qualité ont été retenues, déclinées en 10 indicateurs socles communs à tous :

1. Accès aux soins

2. Coordination inter-professionnelle

3. Prévention

4. Pertinence des prescriptions

- Les groupements volontaires pourront également retenir trois indicateurs spécifiques, correspondant à leurs actions prioritaires.

Un questionnaire patient a été également élaboré pour recueillir le vécu du patient sur sa prise en charge et son suivi. La première administration est prévue pour juin-juillet 2019.

Quel calendrier de l'expérimentation ?

Phase 1
Année 1

Phase 2
Années 2 et
3

Phase 3
Années 4 et
5

L'expérimentation est prévue sur une durée de 5 ans et s'articule autour de trois phases :

- Phase 1 : Lancement et mise en place du projet d'expérimentation
 - Mise en place des organisations
- Phase 2 : Modèle de financement transitoire valorisant de manière indépendante la qualité et les gains d'efficience
 - Montant Ipep correspondant aux résultats obtenus sur les indicateurs de qualité et de maîtrise de dépense
- Phase 3 : Modèle de financement cible conditionné par l'obtention de gains d'efficience
 - Montant Ipep correspondant au montant des gains d'efficience modulé par le score qualité global

Quels contacts ?

Vous pouvez dès maintenant nous soumettre votre candidature pour participer à l'expérimentation Ipep jusqu'au 30 septembre 2019.

Pour consulter le cahier des charges et l'appel à projets, allez sur le site du ministère ou contactez directement l'équipe nationale Ipep en nous écrivant sur ipep@sante.gouv.fr

Les équipes dont la candidature aura été retenue bénéficieront la première année de crédits d'amorçage leur permettant de mettre en place les organisations et outils nécessaires.

Elles bénéficieront également d'un accompagnement tout au long du projet.